

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prise en charge Question écrite n° 49594

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les médecins alternatives et complémentaires (CAM). Les CAM répondent aujourd'hui à l'attente de nombreux citoyens européens de plus en plus concernés par la qualité de vie, car elles sont économiques, préventives, efficaces et dénuées d'effets secondaires. L'intégration des CAM dans l'organisation des soins, à côté de la médecine allopathique, semble devenir incontournable. Le système de santé français tarde cependant à reconnaître ces courants médicaux, malgré la demande croissante d'un public responsable qui les utilise autant dans une perspective préventive que curative. Lorsqu'elles sont pratiquées par des médecins, ces médecines donnent toute garantie de sécurité. Il est prouvé qu'elles sont génératrices d'économies pour le système de santé et qu'elles ont fait leur preuve d'un point de vue médical. Aussi, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ces CAM et sur leur intégration dans l'organisation des soins.

Texte de la réponse

Les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique, ne sont pas systématiquement, à ce jour, fondées sur des théories suffisamment étayées pour qu'elles soient proposées à des patients au sein du système de santé. Pour être reconnues par notre système de santé, ces pratiques devraient faire l'objet d'études objectives conduites avec les méthodes et les moyens qu'exigent les sciences modernes permettant de valider les hypothèses thérapeutiques inédites. Le ministère de la santé et des sports conduit, actuellement, une réflexion, dans le cadre d'un groupe d'appui créé par arrêté du 3 février 2009, sur les conditions selon lesquelles des propositions thérapeutiques susceptibles d'être prometteuses en termes de santé publique, pourraient être justifiées par des études établissant par la preuve leur efficacité et leur innocuité.

Données clés

Auteur: M. Thierry Mariani

Circonscription: Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 49594 Rubrique : Médecines parallèles Ministère interrogé : Santé et sports Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4805 **Réponse publiée le :** 31 août 2010, page 9521